

pour des communes obérées. Mais ils gardent dans les questions politiques, et même dans les questions d'affaires générales, le silence prudent de Conrad et la réserve où se tenait jadis, à l'Assemblée de 1848, le prince Louis-Napoléon Bonaparte, député au même titre. Dans la question d'émission nouvelle de billets de banque, M. le duc d'Aumale a écouté attentivement le discours de M. Thiers, mais il s'en est allé avant le vote. Quant à M. le prince de Joinville, il était absent.

Nous avions prévu cette attitude. Elle est la conséquence logique de leur situation et de la marche qu'ils ont suivie. Mais elle ne saurait durer; et plusieurs honorables se demandent ce matin dans les couloirs, à propos de la question d'enseignement, s'ils sortiraient enfin d'une réserve que les électeurs ne souffriraient chez aucun autre député.

La question sera posée comme à l'Académie, entre Mgr Dupanloup et un Litré quelconque. Ce sera le cas, pour tout homme qui professe une opinion, de l'affirmer et de combattre l'opinion contraire.

— Je ne suis pas fâché de voir cette commission ainsi composée, disait hier soir un député radical, nous verrons ce qu'il va en sortir et nous savons qui nous devons combattre! — Nous aussi nous sommes satisfaits, parce que la situation

apprendrons des Américains à fonder la République! La République se fonde toute seule; on ne l'apprend pas des autres ou, quand on l'a apprise, il est déjà trop tard, si, pour l'apprentissage, il faut encore les vingt ans! C'est trop long et trop cher. Nous aimons mieux la simple et franche définition d'une petite fille que nous embrassions au jour de l'an et qui répondait à notre question sur la République: « La République, c'est le temps pendant lequel on attend un roi! »

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 8 janvier 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

**M. le Président** donne lecture d'une lettre de M. le comte de Flavigny, président de la Société internationale de secours pour les blessés des armées de terre et de mer, qui invite MM. les représentants à assister au service commémoratif pour tous les officiers, sous-officiers et soldats qui ont été tués pendant la dernière guerre. — service qui aura lieu le 16 janvier prochain, à onze heures, en l'église de Notre-Dame de Paris.

**M. le Président** annonce à l'Assemblée la mort de M. Foucault, député des Côtes-du-Nord.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les impôts nouveaux.

**M. Wolowski** combat le projet de M. le ministre des finances, parce qu'il ne frappe que les valeurs mobilières, c'est-à-dire une seule branche de revenus. Il y a là quelque chose de profondément injuste, surtout aux yeux de ceux qui, comme l'orateur, voulaient un impôt général sur le revenu. L'impôt sur le capital mobilier est barbare, contraire à tous les principes de la science économique; il sera nuisible à tous les intérêts que l'on entend protéger; car, en maltraitant le capital, on le fait fuir, on entravera l'agriculture elle-même, pour laquelle il est un si puissant élément de vie et de prospérité.

**M. Javal** combat l'impôt mobilier comme devant porter un coup fatal à l'esprit d'association, qui a rendu de si grands services à la France. C'est la négation du progrès. Aussi l'orateur voudrait-il qu'avant d'aborder la discussion de cet impôt, l'Assemblée engageât le gouvernement à lui en présenter d'autres plus acceptables. Ce sera seulement après que l'impossibilité de trouver d'autres ressources lui aura été démontrée que M. Javal consentira à frapper le capital.

Une voix. — Non, pas d'ajournement nouveau; il faut prendre un parti.

**M. Raudot** défend vivement l'impôt sur la fortune mobilière, qui selon lui, se défend avec beaucoup de ténacité et d'habileté. (Sourires.) Cette fortune a beaucoup augmenté depuis 40 ans, elle augmente tous les jours, et cela, au détriment de l'agriculture française, qui est de plus en plus négligée. (Oh! oh!)

**M. de Soubeyran**. — La question qui domine le débat est celle-ci: À l'aide de quelles ressources ferons-nous le mieux face à nos charges? Cherchons. Et d'abord, combien l'impôt sur les valeurs mobilières donnera-t-il? On ne nous le dit pas, on ne peut pas nous le dire. Je soutiens qu'il nous donnera à peine quinze millions, et vous comptez sur plus de trente. Et c'est pour un tel résultat que vous allez troubler toutes les transactions! le gouvernement a repris la portion la plus déficiente, la plus nuisible du projet de la commission, celle qui ouvre la porte la plus large aux mesures vexatoires et inquisitoriales. Il faudra consulter, contrôler les livres des grandes compagnies. Vous accepteriez donc ce qui vous a plus choqué dans les articles du projet de votre commission?

L'orateur dit que l'impôt mobilier aura pour résultat de détruire le marché financier français, ce marché que nous devons à un ministre de la Restauration, à l'habile M. de Villele. C'est grâce à ce marché que nous avons pu, dans de douloureuses circonstances,

trouver le crédit dont nous avons besoin. Et nous le détruirions au moment même où, en place de Berlin s'efforce de concentrer entre ses mains l'action des places de Vienne, de Francfort et de Hambourg! Voulez-vous travailler pour les finances prussiennes, ajoutez l'orateur: faites disparaître par votre loi le marché français! (Mouvement.)

L'orateur fait remarquer, d'un autre côté, que, depuis quelque temps, les valeurs françaises ont été délaissées même chez nous, et les valeurs étrangères recherchées. Pourquoi? Parce que nos valeurs étaient sous la menace de l'impôt qu'on veut faire voter à l'Assemblée. Et elle le voterait! C'est impossible! Il y a là une affaire tellement grave, que l'orateur croit devoir supplier ses collègues de ne pas passer outre. Comment, notre pauvre pays, qui a tant besoin de travail et de courage, dit l'orateur, comment notre pauvre pays marchera-t-il, s'il est entravé de tous côtés? Oui, il faut des impôts; oui, il faut que chacun subvienne aux frais du pays; mais ne votons pas un projet qui est encore plus mauvais que celui de la commission! (Mouvements en sens divers.)

**M. Rouveure** reproche au gouvernement de conduire l'Assemblée dans une impasse; il veut lui faire repousser successivement tous les impôts, pour la forcer à adopter l'impôt sur les matières premières.

L'orateur rappelle, en terminant, que dans des circonstances moins critiques, William Pitt a imposé à la propriété foncière une charge bien autrement lourde que celle que demande son amendement, et que les conservateurs anglais n'ont pas hésité à donner à leur pays cette preuve de leur abnégation et de leur dévouement.

À gauche. — Très bien! très bien!

**M. Thiers**, président de la République. — Messieurs, nous sommes arrivés au moment le plus embarrassant de cette grave question. L'embarras que la Chambre prouve, la commission l'a éprouvé, nous l'avons éprouvé nous-même. Votre tour est arrivé.

Il n'est pas d'impôt qui n'ait ses inconvénients, qui ne soulève de graves objections.

L'honorable député qui descend de cette tribune reproche au gouvernement de vouloir acculer l'Assemblée dans une impasse, pour la forcer à voter l'impôt qu'il préfère.

Si je voulais user de représailles, je dirais à l'honorable député: « Vous voulez, vous, nous amener à l'impôt que vous désirez, à l'impôt sur le revenu. » (Très bien! très bien!)

Non, je ne le ferai pas. Je vous dirai seulement: Est-ce que vous croyez que, dans les circonstances graves où se trouve la France, nous nous laissons diriger par l'esprit de parti ou par l'esprit de système?

Non, vous ne le croyez pas, car vous seriez injustes!

Nous n'avons été préoccupés que d'une seule chose, trouver les ressources qui nous sont nécessaires.

Nous sommes placés sous le coup de la plus cruelle nécessité.

Est-ce que vous croyez que si je pensais que l'impôt sur le revenu pût seul nous tirer de notre situation (montrant la droite), j'hésiterais à le proposer? Non, non! Mais j'hésiterais à le proposer à ces braves citoyens, à ces véritables patriotes qui ont déjà donné tant de preuves de dévouement au pays? Est-ce que j'aurais tant fait, ils se refusent encore à se donner l'acte d'abnégation! Non! non! Sachons donc nous rendre justice les uns aux autres!

Je n'ai jamais flatté l'Assemblée. On m'a même reproché de la peu flatter. (Sourires.) Mais je n'hésiterai pas à dire que c'est une assemblée sincère, loyale, et qui n'a qu'un souci: tirer le pays des cruels embarras où il se trouve.

Quant à moi, ce n'est ni l'esprit de parti ni l'esprit de système qui m'anime contre l'impôt sur le revenu. Savez-vous pourquoi je le trouve détestable? C'est qu'il est un impôt uniquement fondé sur l'arbitraire.

Vous le flâchez, cet impôt, quand vous le comparez à l'impôt sur le revenu! Grâce à la manière dont les autres impôts sont assis en Angleterre, l'impôt sur le revenu a été rendu presque supportable. Je vous défie d'en faire autant ici: car toutes les bases sur lesquelles vous pourriez assise votre impôt sont déjà surchargées. On serait réduit à imposer d'après la fortune, et alors nous arriverions à l'arbitraire le plus détestable. D'une telle ressource je n'en veux à aucun degré. Elle serait aujourd'hui dans la main d'un parti, demain dans la main d'un autre, et toujours dans la main du plus fort contre le plus faible. (Mouvement prolongé.)

Établir cet impôt serait la faute la plus grave que d'honnêtes gens pussent commettre!

Quant à moi, j'y résiste absolument. (Nou-

**M. Thiers**. — Enfin, nous n'avons rien à cacher, nous n'avons point à user de finesse! Placés sous le poids de cruelles nécessités, que nous n'avons pas créées, nous cherchons loyalement des ressources nouvelles.

Voyons, après les valeurs mobilières, il reste quoi? un décime, un quantum sur toutes les contributions directes.

Une voix à droite. — Pourquoi pas?

**M. Thiers**. — Ou l'impôt sur les matières premières. (Ah! ah!)

Faut-il demander un nouvel effort à tous les impôts?

Voix nombreuses. — Oui! oui!

**M. Thiers**. — Quand je vous adresse une question, je vous prie de ne pas répondre (On rit.) Si vous avez une réponse à faire, vous la porterez plus tard à la tribune.

J'ai toujours été, en cas de besoins extraordinaires, partisan d'un quantum sur tous les impôts. C'est mon penchant! J'ai été de cet avis à une époque, et j'avoue que j'en suis encore après mes entretiens avec la commission. Mais depuis, j'ai fait, pour les circonstances actuelles, examiner le système par des hommes compétents, et j'ai peut-être aussi quelque spécialité dans la matière... Eh bien! nous avons trouvé à ce moyen des difficultés presque insolubles! Et alors j'ai été ramené à l'impôt sur les matières premières. (Sourires.)

Si vous trouvez autre chose, apportez-la ici... Apportez un impôt solide et large... Il nous faut 160 à 180 millions! Si vous trouvez une autre base pour un pareil poids, indiquez-nous-la! mais je ne crois pas que vous y réussissiez!

Voici la marche la meilleure à suivre, suivant moi... Après avoir entendu tout ce qu'on vous a dit sur les valeurs mobilières, discutez le décime, discutez les matières premières... Si vous ne trouvez pas là une base suffisante, nous reviendrons à ce que j'appelle les impôts fâcheux: nous reviendrons, par exemple, aux valeurs mobilières, que je n'ai laissé passer qu'à mon corps défendant, car cet impôt doit porter une atteinte à notre marche, comme vous l'a dit M. Soubeyran, et en ce moment, nous ne vivons absolument que de crédit. Et puis, cet impôt a l'inconvénient de ne frapper que sur une espèce de revenu. Enfin, vous discutez tout cela et vous jugerez en connaissance de cause, quand vous aurez tout vu.

Et puis, il y a peut-être autre chose. Ainsi, l'impôt sur le sel, que l'honorable M. Rouveure est venu vous proposer avec un courage vraiment patriotique! On a eu raison de vous dire que cet impôt n'a rien de commun avec l'ancienne gabelle. Même doublé, il serait insignifiant.

En résumé, ne nous attachons à rien par esprit de parti ou de système. Ayons le courage de voter tout ce qui est nécessaire, mais après avoir tout contrôlé, tout étudié, tout vu. Je viendrai m'associer à vos travaux, et, après avoir étudié à fond toutes les solutions, nous nous arrêterons de concert aux plus acceptables, ou plutôt aux moins acceptables. (Très bien! très bien! — Applaudissements.)

La suite de la discussion est remise à demain.

On lit dans la Patrie:

Un petit prince allemand vient de donner un exemple de courage dont les catholiques doivent lui savoir gré.

Le prince de Schwarzbouurg-Rudolstadt a signé, avec l'évêque de Paderborn, une convention qui reconnaît au clergé catholique le droit d'ériger des écoles dans toute l'étendue de la principauté. Le prince accorde aux membres du clergé le droit de prêcher et d'enseigner, sans crainte d'être poursuivis devant les tribunaux, comme ils y sont exposés dans tout le reste de l'Allemagne. Cette convention a été négociée et conclue par M. von Bertram, ministre d'Etat; et par le baron von Humbrecht, maréchal de la cour. Elle va probablement soulever une tempête dans le verre d'eau parlementaire de la principauté.

Le Langtad de Schwarzbouurg-Rudolstadt se réunira vers la fin de janvier. Il y aura sans doute des interpellations; il se trouvera bien quelque orateur libéral assez hardi pour risquer de déplaire à son souverain en faisant sa cour à M. de Bismarck.

La question religieuse a inspiré un peu de résolution au roi de Bavière.

Il avait cédé sur tous les points; il avait accepté la loi qui étroit le professeur et le prédicateur dans un cercle plus ou

commerce de l'arrondissement de Lille. La nécessité de mesures énergiques à prendre pour mettre fin à ce fâcheux état de choses devient chaque jour plus évidente. Nous apprenons, d'ailleurs, qu'un grand nombre de commerçants de Lille se proposent de former une association analogue à celle qui vient d'être constituée à Paris pour la défense de leurs intérêts contre les compagnies de chemins de fer. Une pareille association serait féconde en bons résultats, et nous en appelons de tous nos vœux la création.

Voici la lettre de l'administration du chemin de fer du Nord à M. le maire de Lille:

Lille, le 7 janvier 1872.

Monsieur le maire, J'ai l'honneur de vous informer que la compagnie du Nord s'est trouvée dans la nécessité de suspendre, à l'exception des charbons, des denrées fraîches et des bestiaux, tout envoi de wagons, tout chargement et réception de nouvelles marchandises pour les quatre gares de Saint-Sauveur, Fives, Roubaix et Toureing formées aux arrivages, pour cause d'encombrement, jusqu'au jeudi 11 de ce mois.

Les embarras que cette situation a créés à la gare de Fives où se fait le débranchement des trains, sont tels que la circulation des trains de voyageurs menaçait à tout instant d'être compromise.

Je suis chargé de vous notifier cette fermeture momentanée aux arrivages en destination de ces gares, qui est le résultat inévitable d'un cas de force majeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma haute considération.

L'inspecteur faisant fonctions de chef de gare. THOUIN.

M. de Rothschild a été reçu hier par M. Thiers; il est venu au nom des grandes compagnies de chemins de fer, entretenir M. le président de la question des transports des marchandises, des tarifs du chemin de fer et de la concurrence des compagnies.

L'administration du chemin de fer du Nord vient de répondre aux instantes sollicitations de M. le maire d'Arras, qui lui avait transmis, en la recommandant, la pétition des négociations de cette ville, demandant le rétablissement des billets d'aller et retour pour Paris, « que cette mesure constituait pour la compagnie, en temps ordinaire, une perte que ne compensait pas la satisfaction donnée aux convenances d'un petit nombre de voyageurs, et que cette demande ne pouvait être accueillie. »

Une dépêche nous annonce une douloureuse nouvelle; la mort subite de M. Corne, sous-préfet de Compiègne, fils d'un de nos députés du Nord.

Le sous-intendant Brissy vient d'être transféré de Versailles dans la maison centrale d'arrêt de Nîmes.

#### PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÉGLE AUX BOULANGERS

MONNAIE DÉCIMALE

C. D.

PAIN DE MÉNAGE.

Composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou macawé.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 35.

PAIN DE DEUXIÈME QUALITÉ.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme à 40.

PAIN BLANC.

Composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.